



Réunion du 4 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 3 : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE LA SARL
CHOUARD**

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

La SARL CHOUARD a été créée en 1989 et est implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, à Artix, depuis 1999. Elle a investi et s'est accrue progressivement jusqu'à embaucher 17 personnes à ce jour et atteindre un chiffre d'affaires, en mars 2019, de 2 426 249 €.

La SARL CHOUARD a une activité de production et de pose de charpentes traditionnelles et d'ossatures bois.

Il est à noter que M. CHOUARD est également le gérant de 2 autres entreprises implantées sur le territoire, Pyrénées Fermettes et Ossatures, implantée à Biron avec 6 employés et la SARL Conception Structure Bois qui compte 4 salariés à Artix.

Le projet, objet de la demande, porte sur l'extension des locaux administratifs d'environ 110 m² pour l'accueil de 7 postes de travail et d'une salle de réunion. Ce projet fait suite à une augmentation régulière de l'activité depuis plusieurs années, l'entreprise se retrouvant alors à l'étroit dans sa configuration actuelle. De plus, 2 embauches sont attendues rapidement, 4 pourraient suivre si le développement se poursuit.

Le projet est estimé à 201 707,90 € HT, le permis de construire a déjà été obtenu. L'enveloppe de dépenses éligibles est estimée à 200 085,80 € HT.

Le projet immobilier étant porté par la SARL, le conseil départemental peut venir abonder l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez conformément à la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise signée le 28 juin 2018.

Au regard de notre règlement d'intervention, il est proposé de valider le principe d'octroi d'une aide de 20 008 €, soit 10 % de l'enveloppe de dépenses éligibles définie. Le conseil départemental retient la même enveloppe éligible et abonde l'aide communautaire de 20 008 € (10 %).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 20 008 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 200 085,80 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SARL CHOUARD la convention tripartite fixant les modalités de versement des aides communautaire et départementale annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019